

SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT YERRES-SEINE – EPAGE DE L'YERRES

Compte Financier Unique 2025

SOMMAIRE

1 - LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	3
1.1. Le budget principal M 57 – Charges communes et GEMAPI	4
A/ Synthèse des résultats chiffrés	4
B/ Détail des réalisation par chapitre budgétaire	6
1.2. Le budget annexe M 49 « Assainissement » (assainissement EU et EP)	15
A/ Synthèse des résultats chiffrés	15
B/ Détail des réalisation par chapitre budgétaire	17
1.3. Le budget annexe M 57 – « Mise en œuvre du SAGE »	26
A/ Synthèse des résultats chiffrés	26
B/ Détail des réalisation par chapitre budgétaire	28
2 - DONNEES GENERALES DU COMPTE ADMINISTRATIF – RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	32
2.1. Le budget principal M 57	32
2.2. Le budget annexe M 49	33
2.3. Le budget annexe M 57 « Mise en œuvre du SAGE »	33
3 - DONNEES RELATIVES A LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2025	34
3.1. La dette globale du SyAGE au 31 décembre 2025	34
3.2. La répartition de la dette par budget	35
3.3. La structure de la dette	36
A/ Une répartition majoritairement sécurisée	36
B/ FOCUS : Risque sur l'emprunt à taux structuré jusqu'au 01/01/2029	37
3.4. La répartition par prêteur	38
3.5. Le profil d'extinction de la dette par budget	39
4 - DONNEES FINANCIERES	41
4.1. Le budget principal M 57	41
4.2. Le budget annexe M 49	41
4.3. La globalisation des deux budgets	41
5 - LE BUDGET VERT	42
5.1. Définition et méthodologie	42
A/ Définition légale	42
B/ Méthodologie retenue par le SyAGE	44
5.2. Résultats 2025	44

INTRODUCTION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Présenté sous la même forme que le Budget Primitif, le Compte Financier Unique (CFU), est le document qui dresse le bilan des dépenses et des recettes réalisées sur un exercice budgétaire. La note explicative que vous trouverez dans les pages suivantes présente le CFU pour l'exercice 2025. Elle est décomposée en 4 parties qui permettent :

- de revenir sur les principales réalisations de l'année 2025 et de mesurer l'écart entre les crédits budgétés et ceux utilisés **(1)**,
- de déterminer les résultats de l'exercice écoulé **(2)**,
- de faire le point sur l'endettement du SyAGE **(3)**,
- d'évaluer la santé financière du Syndicat **(4)**.

Rappel - La composition du budget du SyAGE

Conformément aux instructions comptables M 57 et M 49, le SyAGE dispose de 3 budgets :

I - un budget principal M 57 dans lequel figure l'ensemble des charges et produits :

- non affectables spécifiquement à l'une des compétences : **les charges communes** (les dépenses liées au siège du SyAGE, les charges de personnels, les intérêts d'emprunt...);
- concernant uniquement la compétence **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

A noter que les écritures concernant les charges communes sont identifiées budgétairement par le code fonction 70, celles relatives à la GEMAPI par les codes 731 (Politique de l'Eau) et 735 (Lutte contre les inondations).

Ce budget est financé principalement par :

- la contribution des collectivités membres ;
- la participation du budget « Assainissement » et du budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes ;
- les subventions de fonctionnement et d'investissement.

II - un budget annexe M 49 « Assainissement » retraçant les écritures comptables se rapportant aux eaux usées et aux eaux pluviales. Ce budget est financé principalement par :

- la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) ;
- la contribution des collectivités membres ;
- la participation des usagers via la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et les contrôles-ventes ;
- les subventions de fonctionnement et d'investissement.

III - un budget annexe M 57 « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » se rapportant spécifiquement aux dépenses concernant la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et à l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Yerres. Il porte également les dépenses liées au Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) dont le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce budget est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par les partenaires financiers (l'AESN et la Région Ile-de-France).

1- LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025

Les prévisions budgétaires sont année après année réajustées pour être au plus près des réalisations. Elles sont estimées au plus juste pour les dépenses et avec prudence pour les recettes. Néanmoins, nécessairement, des écarts entre prévisions et réalisations peuvent être constatés, en raison d'un certain nombre de facteurs, qui seront explicités dans la présente note.

Cette première partie de la note fait apparaître, pour chacun des 3 budgets gérés par le SyAGE, des tableaux de comparaison entre les **crédits budgétés** et les **crédits exécutés**, suivis de commentaires explicatifs.

Les **crédits budgétés** cumulent les crédits votés lors des étapes suivantes :

- Budget Primitif (BP) du 19 mars 2025,
- Budget Supplémentaire (BS) du 24 juin 2025,
- Décision Modificative (DM) du 17 décembre 2025.

Il convient de noter que le Budget Supplémentaire et les éventuelles Décisions Modificatives permettent de prendre en compte des impératifs juridiques, techniques ou économiques qui peuvent apparaître en cours d'exercice et qui sont difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, lors de la préparation budgétaire. Le Budget Supplémentaire vise également à reprendre les résultats de clôture et les reports des exercices précédents.

Les **crédits exécutés** sont, quant à eux, basés sur la comptabilité du SyAGE qui retrace l'ensemble des dépenses mandatées et des recettes recouvrées, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, avec une particularité pour la section de fonctionnement : la procédure des rattachements permet d'intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à un service fait et tous les produits correspondant à un droit acquis avant le 31 décembre mais non payés ou reçus à cette date.

Les tableaux distinguent les opérations « **réelles** » de celles dites « **d'ordre** ». Les premières mettent en évidence l'activité réelle du Syndicat : il s'agit des encaissements et décaissements effectifs. Les secondes comptabilisent les mouvements comptables effectués sans flux de trésorerie, d'une section à une autre ou à l'intérieur d'une même section (ex : amortissements des dépenses d'équipements). Elles sont sans influence sur l'équilibre global du budget, car une recette compense toujours une dépense de même montant. Les commentaires qui suivent seront donc essentiellement axés sur les opérations réelles.

1.1. LE BUDGET PRINCIPAL M 57 – CHARGES COMMUNES ET GEMAPI**A/ SYNTHESE DES RESULTATS CHIFFRES****I - Section de fonctionnement****A / DEPENSES**

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	2 545 804,00	1 919 869,22	75,41%
	<i>dont 731 et 735 - GEMAPI</i>	<i>1 331 353,46</i>	<i>869 277,41</i>	<i>65,29%</i>
012	Charges de personnel	4 383 808,00	3 981 195,82	90,82%
	<i>dont 731 et 735 - GEMAPI</i>	<i>1 583 916,00</i>	<i>1 286 591,28</i>	<i>81,23%</i>
65	Autres charges de gestion courante	667 234,96	600 944,42	90,06%
	<i>dont contribution aux EP</i>	<i>90 248,80</i>	<i>90 259,84</i>	<i>100,01%</i>
	<i>dont contribution à la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>372,16</i>	<i>372,16</i>	<i>100,00%</i>
	Total des dépenses de gestion courantes	7 596 846,96	6 502 009,46	85,59%
66	Charges financières	77 690,37	74 230,22	95,55%
	<i>dont dette du SYMBAR</i>	<i>7 000,00</i>	<i>6 162,85</i>	<i>88,04%</i>
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	0,00%
	Total des opérations réelles	7 682 537,33	6 576 239,68	85,60%
	<i>dont charges 70</i>	<i>4 459 171,34</i>	<i>4 174 449,40</i>	<i>93,61%</i>
042	Amortissement des immobilisations	3 800 000,00	3 778 310,44	99,43%
	Total des opérations d'ordre	3 800 000,00	3 778 310,44	99,43%
	Total général	11 482 537,33	10 354 550,12	90,18%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	4 000,00	64 835,91	1620,90%
70	Produits des services	4 751 363,42	4 051 422,97	85,27%
	<i>dont participation aux charges communes</i>	<i>4 750 163,42</i>	<i>4 050 259,12</i>	<i>85,27%</i>
731	Contribution fiscalisée EP et SAGE à reverser	90 620,96	90 632,00	100,01%
74	Impôts et taxes (contribution des communes)	6 120 349,06	6 120 349,06	100,00%
74	Subventions (hors contributions budgétisées)	21 000,00	266 990,00	1271,38%
75	Autres produits de gestion courante	112 120,18	128 341,88	114,47%
	Ss-total des opé réelles hors résultat	11 099 453,62	10 722 571,82	96,60%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	
002	Excédent de fonctionnement 2024 reporté	4 220 468,08	4 220 468,08	100,00%
	Total des opérations réelles	15 319 921,70	14 943 039,90	97,54%
	<i>dont recettes 70 (hors participation charges communes)</i>	<i>22 000,00</i>	<i>59 054,87</i>	<i>268,43%</i>
042	Amortissement de subventions	550 000,00	287 605,53	52,29%
	Total des opérations d'ordre	550 000,00	287 605,53	52,29%
	Total général	15 869 921,70	15 230 645,43	95,97%

023	Résultat d'exploitation	4 387 384,37	4 876 095,31
------------	--------------------------------	---------------------	---------------------

II - Section d'investissement**A/ DEPENSES**

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	3 597 914,60	1 277 159,01	35,50%
21	Immobilisations corporelles	4 799 508,89	3 467 208,25	72,24%
23	Immobilisations en cours	2 563 692,80	1 612 300,85	62,89%
	Total des dépenses d'équipement	10 961 116,29	6 356 668,11	57,99%
	<i>dont charges 70 - Charges communes</i>	<i>1 861 270,20</i>	<i>1 130 820,95</i>	<i>60,76%</i>
16	Remboursement capital dette	250 000,00	247 679,84	99,07%
	<i>dont dette SYM BAR</i>	<i>38 000,00</i>	<i>37 625,31</i>	<i>99,01%</i>
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	#DIV/0!
001	Résultat d'investissement reporté CA 2024	437 625,70	437 625,70	100,00%
	Total des opérations réelles	11 648 741,99	7 041 973,65	60,45%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00	287 605,53	52,29%
041	Opérations patrimoniales	550 000,00	424 073,48	77,10%
	Total des opérations d'ordre	1 100 000,00	711 679,01	64,70%
	Total général	12 748 741,99	7 753 652,66	60,82%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
13	Subventions	2 820 762,00	2 209 328,14	78,32%
16	Emprunts contractés	0,00	11 925,86	
	Total des recettes d'équipement	2 820 762,00	2 221 254,00	78,75%
10	Dotations (FCTVA)	330 000,00	591 454,23	179,23%
	<i>dont FCTVA 70 - Charges communes</i>	<i>155 000,00</i>	<i>169 139,96</i>	<i>109,12%</i>
1068	Exédent de fonctionnement 2024 capitalisé	1 571 983,08	1 571 983,08	
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	#DIV/0!
	Total des opérations réelles	4 722 745,08	4 384 691,31	92,84%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800 000,00	3 778 310,44	99,43%
041	Opérations patrimoniales	550 000,00	424 073,48	77,10%
	Total des opérations d'ordre	4 350 000,00	4 202 383,92	96,61%
	Total général	9 072 745,08	8 587 075,23	94,65%

021	Solde d'exécution	4 387 384,37	833 422,57
-----	--------------------------	---------------------	-------------------

RESULTAT DE CLOTURE		5 709 517,88
----------------------------	--	---------------------

B/ DETAIL DES REALISATION PAR CHAPITRE BUDGETAIRE**I - Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget principal M 57 présente un taux d'exécution de 98 % en recettes réelles et de 86 % en dépenses réelles. Cette section regroupe des opérations qui ont, pour la plupart, un caractère récurrent mais qui peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse en fonction de divers paramètres tels que les aléas climatiques.

La procédure des rattachements permet cependant de limiter les écarts entre prévisions et exécutions. En effet, respectant le principe d'annualité budgétaire, toutes les opérations ayant donné lieu à service fait avant la clôture des comptes, sont intégrées à l'exercice, même si les factures n'ont pas encore été reçues.

1 - DEPENSES**Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
2 545 804,00	1 919 869,22	75,41%

Le chapitre 011 regroupe les charges nécessaires au fonctionnement courant du SyAGE ainsi que celles liées à l'exercice de la compétence GEMAPI. En 2025, il se répartit de la manière suivante :

- **41 %** de dépenses communes de fonctionnement ;
- **59 %** de dépenses liées à la GEMAPI.

La GEMAPI

Le taux de réalisation de la part GEMA s'établit à 65 %. Les dépenses concernent principalement l'entretien des cours d'eau (nettoyage, enlèvement des embâcles, gestion des déchets et sédiments).

Le niveau d'exécution dépend directement des conditions météorologiques et du niveau des cours d'eau, qui conditionnent les interventions à réaliser. Les crédits non consommés résultent principalement de ces aléas.

Les dépenses communes

Le taux d'exécution des charges communes s'établit à 87% et correspond aux besoins réels. Le budget avait été fixé en se basant sur les dépenses des années précédentes, et certaines sommes n'ont pas été totalement dépensées.

Les dépenses communes couvrent principalement les achats et équipements nécessaires aux services, les frais de maintenance et de fonctionnement (énergie, affranchissement, entretien, ...), les assurances ainsi que les actions de formation et de communication.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
4 383 808,00	3 981 195,82	90,82%

L'écart entre les crédits inscrits et les dépenses réalisées s'explique par plusieurs postes restés vacants, des recrutements intervenus tardivement ainsi que des départs non remplacés ou remplacés avec décalage en cours d'exercice. Ceci a mécaniquement limité le niveau des charges de personnel exécutées.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
667 234,96	600 944,42	90,06%

Ce chapitre comprend notamment le reversement de la contribution fiscalisée de la commune de Varennes-Jarcy, au budget « Assainissement », pour la part eaux pluviales (90 658 €) et au budget annexe M 57, pour la part « Mise en œuvre du Sage de l'Yerres » (373 €). Cette contribution, dite fiscalisée, est perçue directement sur les impôts locaux sans transiter par le budget de la commune. Les budgets « Assainissement » et « Mise en œuvre du SAGE » ne peuvent pas recevoir ce type de contribution fiscalisée, celle-ci doit obligatoirement transiter par le budget principal avant d'être redistribuée aux budgets concernés. Varennes-Jarcy est la dernière collectivité où cette contribution reste fiscalisée et non budgétaire.

Les autres dépenses concernent les indemnités et charges des élus (154 657 €), les subventions aux classes d'eau aux associations de pêche et au Comité d'Entraide (151 421 €), les logiciels en cloud (195 334 €), ainsi que des frais exceptionnels (résiliation de marché, forages, redevances VNF et ONF).

Les crédits non consommés portent sur une indemnité réclamée par une entreprise pour immobilisation liée aux intempéries, non versée faute de justificatifs et dont le montant précis reste à définir.

Chapitre 66 – Charges financières

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
77 690,37	74 230,22	95,55%

Les charges financières comprennent :

- les intérêts des emprunts et lignes de trésorerie ;
- les intérêts courus non échus ;
- divers frais financiers.

Les crédits non consommés s'expliquent par des charges d'intérêts légèrement inférieures aux prévisions.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2025, la structure poursuit son désendettement.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
8 000,00	0,00	0,00%

Ce chapitre, consacré aux annulations de titres des exercices antérieurs, n'a enregistré aucune consommation en 2025, aucune opération d'annulation n'ayant eu lieu.

2 - RECETTES

Chapitre 013 - Atténuations de charge

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
4 000,00	64 385,91	2 394,42%

Ce chapitre, estimé avec prudence, enregistre les remboursements sur salaire par la CPAM et l'assurance pour le personnel du SyAGE. En 2025, le taux d'exécution élevé traduit un absentéisme supérieur aux prévisions, lié aux maladies, congés maternité et accidents de travail.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
4 751 363,42	4 051 422,97	85,27%

Ce chapitre enregistre la participation des budgets annexes Assainissement et SAGE aux charges générales du budget principal, pour un montant de 4 050 259 €. L'écart entre prévision et réalisation s'explique par le fait que cette participation est calculée en fin d'exercice sur la base des dépenses communes réellement mandatées, tandis que la prévision budgétaire repose sur des dépenses estimées (code fonction 70).

Chapitre 731 (nature 731) et 74 (nature 74758) - Impôts et taxes (contributions des collectivités)

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
6 210 970,02	6 210 981,06	100,00%

Le chapitre 731 enregistre la contribution fiscalisée de la commune de Varennes-Jarcy (90 632 €), versée par les services fiscaux pour les eaux pluviales et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres. Cette somme est reversée aux budgets concernés via le chapitre 65.

Le chapitre 74 (nature 74758) regroupe les contributions budgétaires perçues directement auprès des collectivités au titre de la GEMAPI, pour un montant total de 6 120 349 €.

Chapitre 74 - Subventions (hors contributions budgétisées)

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
21 000,00	266 990,00	1271,38%

Le montant des subventions perçues en 2025 est nettement supérieur aux prévisions. La majorité de ces versements correspondant à des soldes de subventions, notamment pour les postes d'animateur. Par prudence, ces montants n'avaient pas été inscrits au budget, leur reversement demeurant incertain en raison de leur lien avec les salaires et les frais de fonctionnement.

L'estimation de ce chapitre demeure volontairement prudente compte tenu de la position des partenaires financiers, susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre et du caractère parfois pluriannuel des financements pouvant entraîner des décalages dans le calendrier des versements.

Chapitre 75 - Autres produits de la gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
112 120,18	128 341,88	114,47%

Le chapitre 75 enregistre en 2025 les sommes perçues des assurances liées aux sinistres et dégradations subies par le SyAGE.

Les niveaux d'exécution des dépenses et des recettes de fonctionnement 2025 permettent d'obtenir un résultat d'exploitation positif de 4 876 095,31 €.

II - Section d'investissement

Le taux d'exécution de la section d'investissement est de 60 % en dépenses réelles et 93 % en recettes réelles. Le niveau d'exécution des seules dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23), s'établit à 58 %. Ce taux de réalisation s'améliore légèrement par rapport à l'année précédente (55%), il subsiste néanmoins un écart par rapport aux prévisions qui s'expliquent par différents facteurs récurrents :

- La complexité des programmes d'investissement, qui sont soumis à des contraintes fortes de concertation et de coordination, ainsi qu'à divers aléas administratifs ou techniques.
- Le fait de ne pas maîtriser la facturation en fin d'exercice, qui est à l'initiative des entreprises, contribue également à creuser l'écart entre prévisions et réalisations. En effet, la technique des « restes à réaliser » prévue par la réglementation, ne permet pas de comptabiliser dans le compte administratif les opérations réalisées en 2025 mais non facturées à la clôture de l'exercice. Celles-ci sont reportées sur l'exercice suivant, au titre des restes à réaliser (931 877 €).

1 - DEPENSES

Chapitres des dépenses d'équipement (20 - 21 - 23)

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
10 961 116,29	6 356 668,11	57,99%

Les dépenses de la Direction Gemapi pour l'année 2025 ont consisté à répondre aux enjeux de la structure en termes de :

- **Prévention du risque d'inondation et sécurité des populations :** En 2025, la Direction a poursuivi les actions de création d'ouvrages de protection contre les inondations (ZEC du bois de Rosay - 90 K€, ZEC de la forêt d'Arminvilliers -1,25 M€, travaux fosse aux Carpes -544 K€), ainsi que les actions de surveillance des ouvrages hydrauliques existants afin de limiter les risques d'inondation. De même, le SYAGE s'est engagé dans un processus d'élaboration du futur PAPI de l'Yerres, le dernier étant achevé depuis fin 2024. Ces interventions contribuent à la protection des populations et des biens et s'inscrivent dans la mise en œuvre des politiques de gestion du risque, notamment en cohérence avec le Plan de prévention du risque inondation.
- **Restauration des milieux aquatiques :** Les actions menées en 2025 ont visé à préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques. La renaturation de plusieurs tronçons de cours d'eau (notamment Rochopt -190K€ et Céravennes -675K€) et la préservation des zones humides (à travers l'élaboration en cours du schéma directeur des zones humides) contribuent à l'amélioration de l'état écologique des milieux, conformément aux objectifs fixés par la Directive-cadre sur l'eau qui établit un cadre européen pour la protection et la gestion durable des ressources en eau, visant à atteindre le « bon état » écologique et chimique des masses d'eau.
- **Entretien des cours d'eau :** La Direction Gemapi continue d'assurer l'entretien régulier des cours d'eau afin de garantir le bon écoulement des eaux et de préserver le fonctionnement hydromorphologique. Ces interventions comprennent notamment la gestion de la végétation et le maintien des capacités hydrauliques des rivières.
- **Aménagement des accès aux cours d'eau :** Des actions ont également été menées en 2025 pour améliorer l'accès aux cours d'eau, notamment par la création et l'entretien de chemins et de passerelles le long des berges (environ 375 K€). Ces aménagements permettent à la population de profiter de la vallée de l'Yerres, contribuent à la valorisation du patrimoine naturel, tout en facilitant les opérations d'entretien et de surveillance des milieux aquatiques.

Cependant, bien que certains travaux aient été réalisés conformément aux prévisions, plusieurs entreprises ont transmis leurs factures avec retard, entraînant un décalage du mandatement vers l'exercice suivant. Cette situation a un impact direct sur le taux d'exécution budgétaire, les dépenses correspondantes n'apparaissant pas dans l'exercice en cours malgré l'achèvement des prestations.

Par ailleurs, les écarts constatés entre les crédits inscrits au budget et les dépenses effectivement réalisées s'expliquent également par des retards ou des reports intervenus sur plusieurs opérations, liés à différentes contraintes. Les principaux chantiers concernés sont détaillés ci-après.

Problématiques foncières

- Création d'un chemin piéton dans la boucle du Besly :
Le projet est actuellement à l'arrêt en raison d'une problématique foncière nécessitant un rachat de parcelle par ICADE.
- Réfection de berge à Touquin :
L'opération n'a pas pu débuter en raison de l'attente de la signature d'une convention avec la propriétaire privée du terrain concerné.
- Maille de Villeneuve-Saint-Georges – création d'une rivière de contournement :
Les négociations avec les propriétaires fonciers ainsi que le retard dans la réalisation des sondages géotechniques n'ont pas permis de respecter le calendrier de la maîtrise d'œuvre.

Contraintes administratives et réglementaires

- Réhabilitation de la passerelle de Gondy à Santeny :
Les travaux n'ont pas pu démarrer en 2025 en raison de la prolongation du délai d'instruction au titre de l'urbanisme, dans l'attente d'éléments complémentaires à fournir par le SYAGE.
- Travaux de suppression du seuil du moulin de Visy :
Les travaux ont été reportés à 2026 en raison des contraintes réglementaires liées à la pêche de sauvegarde.
- PAPI du bassin versant de l'Yerres :
Les levés topographiques et compléments d'étude hydraulique ont pris du retard et le dossier de subvention n'a été déposé qu'en 2026. Par ailleurs, les diagnostics de vulnérabilité restent dépendants de l'accord des riverains.
- Digue du Gord à Epinay-sous-Sénart :
Il a été décidé que l'opération de toilage de la poutre de couronnement serait réalisée dans le cadre du prochain PAPI afin de bénéficier de subventions de l'État.

Retards liés aux études et à la maîtrise d'œuvre

- Suppression du barrage de l'Abbaye à Yerres :
La réception tardive des résultats d'études complémentaires n'a pas permis le démarrage de la phase d'avant-projet.
- Restauration de la zone humide Belleplace-Blandin à Villeneuve-Saint-Georges :
L'avant-projet a nécessité des ajustements et validations intermédiaires qui ont décalé la phase suivante. Les investigations amiante/plomb réalisées fin 2025 n'ont quant à elles pas été facturées.
- Dimensionnement de la zone d'expansion des crues du ru de Choigny à Santeny :
La réalisation d'une analyse multicritère demandée au bureau d'études a décalé le planning initial.
- Schéma directeur des zones humides :

La phase de recueil et de consolidation des données a nécessité des ajustements techniques et des échanges complémentaires avec le bureau d'études, allongeant ainsi le calendrier d'exécution.

Contraintes organisationnelles et priorisation des interventions

- Confortement du chemin des Heurs à Mandres-les-Roses :
Les travaux n'ont pas pu être réalisés en l'absence de marché de prestations de service, relancé en février 2026.
- Création d'un chemin à la Cascade de Périgny-sur-Yerres :
L'opération a été reportée en raison de la mobilisation des équipes sur des travaux prioritaires de suppression des clapets de Rochopt et Céravennes.
- Suppression des inondations au droit du ru de Villemeneux à Varennes-Jarcy :
Le projet a nécessité une nouvelle expertise interne avant le lancement de la maîtrise d'œuvre.
- Étude de faisabilité pour la restauration d'une zone d'expansion de crue :
L'opération a été reportée à l'exercice 2026 en raison d'un manque de temps et de moyens humains disponibles pour mener à bien le projet dans les délais prévus.

Ajustements techniques et financiers

- Plaine de Chalandray à Montgeron :
La prestation de réfection du platelage avait été surestimée par rapport au coût réel des travaux.
- Restauration de la continuité écologique à Fontenay-Trésigny :
L'étude de faisabilité a bien été finalisée en 2025 sans qu'il soit nécessaire de recourir à la partie à bons de commande du marché prévue initialement pour des études complémentaires.
- Inventaires naturalistes Natura 2000 :
Certaines actions de communication (plaquette, gazette, flyers, panneaux) ont été reportées dans l'attente de l'élaboration d'un plan de communication global.
- Travaux de réfection des barrages :
Le remplacement des sondes de mesure a été annulé pour être réalisé lors du changement des armoires électriques et de l'automate du barrage. L'opération de manutention du vérin SR7 Vannes Rouges et SR3 Chalandray sera également intégrée au marché de travaux de 2027.

Les dépenses des autres services et direction sur ce budget, s'élèvent à 1,13 M€ en 2025 et comprennent notamment l'extension et l'aménagement du bâtiment du SyAGE.

Evolution du taux d'exécution des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) :

2022	2023	2024	2025
26,68 %	56,02 %	55,27 %	57,99 %

Chapitre 16 – Emprunts

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
250 000,00	247 679,84	99,07%

Ce chapitre enregistre le remboursement du capital de la dette. Le montant budgété est connu au moment des prévisions budgétaires dès lors qu'aucun nouvel emprunt n'est anticipé sur l'année à venir comme ce fut le cas en 2025. Il prend également en compte les dettes intégrées au sein du SyAGE par la reprise des anciens syndicats intercommunaux dont le SyAGE a récupéré les compétences. Il a donc vocation à diminuer année après année, tant que le Syndicat ne souscrit pas de nouveaux prêts.

2 – RECETTES**Chapitre 10 – Dotations – Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
330 000,00	591 454,23	179,23 %

Le FCTVA perçu en 2025 se rapporte aux dépenses d'équipement réalisées en 2024. La différence entre le montant budgété et la recette perçue s'explique par le fait que celle-ci est évaluée sur la base d'une estimation des dépenses mandatées au moment de la préparation du budget, c'est-à-dire avant la clôture des comptes. Cette estimation n'a pas pu inclure les dépenses qui ont été réalisées entre la préparation du budget prévisionnel et la fin de l'exercice.

Chapitre 13 – Subventions

Budgété 2024	CA 2024	Taux d'exécution
2 820 762,00	2 209 328,14	78,32 %

Le montant des subventions perçu dépend du taux de réalisation des dépenses d'équipement en 2025. Il convient de préciser que les subventions ne sont versées qu'après l'achèvement des travaux et le paiement des factures correspondantes. Ces modalités impliquent que le versement des subventions peut être basé sur des travaux réalisés en 2025 tandis que les recettes attendues peuvent être décalées en 2026.

Les subventions perçues ont été les suivantes :

	Montants Perçus
Réouverture du Ru de la Navette et Zones Humides à Montgeron	959 083,00 €
Participation financière aux travaux de renaturation des berges de l'Yerres et de restauration de ses zones humides à Villeneuve-Saint-Georges - Phase 2	355 190,00 €
PAPI de l'Yerres - Action 6.2.2 et 6.2.2.bis - Réalisation de la zone d'expansion des crues en forêt d'Armainvilliers - Phase Travaux	301 359,00 €
Travaux de confortement de la Digue de la Fosse aux Carpes à Draveil	254 146,00 €
Schéma directeur des zones humides	135 097,00 €
Etude de restauration de la Continuité Ecologique du clapet Argentières	57 860,00 €
MOE - Restauration des Zone Humides du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges	28 834,00 €
PAPI de l'Yerres - Action I.5 BIS - Etude hydraulique pour la cartographie des zones inondées des affluents de l'Yerres sur la commune de Villeneuve-le-Comte	28 420,00 €
Travaux de restauration de continuité écologique - Mare Touquin	26 878,00 €
Etude de faisabilité de Restauration de la Continuité Ecologique de l'Yerres - Maille de l'Abbaye à Yerres et Brunoy	25 780,00 €
Etude de restauration de la continuité écologique - ru du Bréon et zone humide à Fontenay-Trésigny	20 303,00 €
Etude de MOE pour la Restauration des Continuités Ecologiques sur le Maille de Rochopt à Boussy-Saint-Antoine	9 920,00 €
PAPI de l'Yerres - Action V.2 - Diagnostics vulnérabilité du bâti sur le bassin versant de l'Yerres sur les communes de Lésigny, Chevry-Cossigny, Ozoir-la-Ferrière, Neufmoutiers-en-Brie, Brie-Comte-Robert et La Croix-en-Brie	3 352,00 €
Plantation rus de la Barbançonne et Marsange	3 106,00 €

Les niveaux d'exécution de l'exercice 2025 conduisent à un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 833 422,57 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 sans la reprise de résultat est positif de 5 709 517,88 €.

1.2. Le budget annexe M 49 « Assainissement » (assainissement EU et EP)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

A/ SYNTHESE DES RESULTATS CHIFFRES**Section de fonctionnement****A / DEPENSES**

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	7 771 527,50	6 110 986,93	78,63%
	<i>dont participation aux charges communes</i>	<i>4 485 745,59</i>	<i>4 029 957,07</i>	<i>89,84%</i>
012	Charges de personnel	1 893 457,00	1 839 543,52	97,15%
	<i>dont subvention CE</i>	<i>54 700,00</i>	<i>49 700,00</i>	<i>90,86%</i>
65	Autres charges de gestion courante	54 606,00	29 241,60	53,55%
	Total des dépenses de gestion courantes	9 719 590,50	7 979 772,05	82,10%
66	Charges financières	1 509 987,12	1 444 839,57	95,69%
67	Charges exceptionnelles	773 929,09	542 194,72	70,06%
	Total des opérations réelles	12 003 506,71	9 966 806,34	83,03%
042	Dotations aux amortissements	10 500 000,00	9 952 761,63	94,79%
	Total des opérations d'ordre	10 500 000,00	9 952 761,63	94,79%
	Total général	22 503 506,71	19 919 567,97	88,52%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	45 000,00	70 450,46	156,56%
70	Ventes, prestations de services	23 910 666,00	24 182 746,34	101,14%
	<i>dont contributions EP</i>	<i>10 881 266,00</i>	<i>10 881 277,04</i>	<i>100,00%</i>
74	Subventions	380 000,00	1 068 900,00	281,29%
75	Autres produits de gestion courante	80 006,00	242 575,59	303,20%
	Total des recettes de gestion courante	24 415 672,00	25 564 672,39	104,71%
77	Produits exceptionnels	51 000,00	71 923,45	141,03%
002	Résultat de fonctionnement 2024 reporté	369 800,17	369 800,17	100,00%
	Total des opérations réelles	24 836 472,17	26 006 396,01	104,71%
042	Amortissement des subventions	120 000,00	88 480,58	73,73%
	Total des opérations d'ordre	120 000,00	88 480,58	73,73%
	Total général	24 956 472,17	26 094 876,59	104,56%

023	Autofinancement / Résultat d'exploitation	2 452 965,46	6 175 308,62
-----	--	---------------------	---------------------

Section d'investissement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	2 743 978,25	1 366 864,75	49,81%
21	Immobilisations corporelles	9 906 709,59	7 280 273,14	73,49%
23	Immobilisations en cours	15 992 523,52	12 783 511,99	79,93%
	Total des recettes d'équipement	28 643 211,36	21 430 649,88	74,82%
	<i>dont EU</i>	<i>17 665 981,44</i>	<i>13 982 500,15</i>	<i>79,15%</i>
13	Subventions	72 000,00	0,00	0,00%
16	Remboursement capital dette	4 206 000,00	4 190 929,91	99,64%
45	Opération pour compte de tiers	1 803 960,00	1 378 213,96	76,40%
001	Solde d'exécution 2024 reporté	2 826 787,92	2 826 787,92	
	Total des dépenses réelles	37 551 959,28	29 826 581,67	79,43%
040	Amortissement des subventions	120 000,00	88 480,58	73,73%
041	Opérations patrimoniales	883 300,00	878 015,07	99,40%
	Total des dépenses d'ordre	1 003 300,00	966 495,65	96,33%
	Total général	38 555 259,28	30 793 077,32	79,87%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
13	Subventions	5 563 803,80	2 245 682,56	40,36%
16	Refinancement de la dette	9 513 890,60	3 000 000,00	31,53%
	Total des recettes d'équipement	15 077 694,40	5 245 682,56	34,79%
10	Dotations	2 210 000,00	2 309 196,79	104,49%
1068	Excédent de fonctionnement 2024 capitalisé	5 591 668,22	5 591 668,22	100,00%
45	Opérations pour compte de tiers	1 839 631,20	721 323,77	39,21%
	Total des recettes réelles	24 718 993,82	13 867 871,34	56,10%
040	Amortissement des immobilisations	10 500 000,00	9 952 761,63	94,79%
041	Opérations patrimoniales	883 300,00	878 015,07	99,40%
	Total des recettes d'ordre	11 383 300,00	10 830 776,70	95,15%
	Total général	36 102 293,82	24 698 648,04	68,41%

021

Autofinancement / Solde d'exécution	-2 452 965,46	-6 094 429,28
--	----------------------	----------------------

RESULTAT DE CLOTURE		80 879,34
----------------------------	--	------------------

B/ DETAIL DES REALISATION PAR CHAPITRE BUDGETAIRE**Section de fonctionnement**

Le budget M 49 présente un taux de réalisation, au niveau des opérations réelles, de 83 % en dépenses et de 105 % en recettes.

1 - DEPENSES**Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
7 771 527,50	6 110 986,93	78,63%

Les crédits de ce chapitre concernent principalement :

- **Les charges communes (4 029 957 €)**

La participation du budget M 49 aux charges générales du budget principal est calculée à partir du volume des dépenses communes effectivement mandatées au cours de l'année. Avec 4,03 M€, ce poste représente 66% des dépenses du chapitre en 2025.

- **Le fonctionnement et la maintenance des ouvrages eaux usées et eaux pluviales (1 119 570 €)**

Ces prestations sont soumises à une part d'aléas liée à l'état des ouvrages à entretenir, aux conditions climatiques ainsi qu'aux demandes des communes dans le cadre de leur programme de voirie (changements de tampons). Les dépenses de ce secteur sont essentielles pour assurer le fonctionnement efficace des réseaux et prolonger leur durée de vie.

- **Les contrôles de conformité des installations privatives d'assainissement (361 549 €)**

Comme chaque année, l'estimation des besoins pour les contrôles sont difficiles à prévoir du fait du caractère aléatoire des demandes (ventes immobilières, pollutions, date d'achèvement de la construction...), des difficultés d'intervention (refus ou absence des riverains) et de l'avancement des programmes de travaux (extension, mise en séparatif, déconnexion des eaux pluviales).

- **La prime performance versée à SUEZ dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP)**

Cette prime est subordonnée à l'atteinte d'objectifs évalués au moyen de six indicateurs de performance. Toutefois, ces indicateurs ne peuvent être analysés et mesurés qu'à l'occasion de la remise du rapport annuel par le délégataire, prévue au 1er avril de l'année N+1. En conséquence, la prime d'un montant de 78 600 €, versée en 2025 l'est au titre des objectifs atteints en 2024.

- **Les actions d'identification des pollutions (72 959 €)**

Il s'agit d'analyses essentielles sur les réseaux d'eaux usées et pluviales pour détecter les pollutions, identifier les contaminants et en retracer l'origine. Ces actions garantissent un traitement adapté avant rejet, protègent l'environnement et la santé publique, et permettent d'appliquer le principe du pollueur-payeur lorsque le responsable est identifié.

- **Les frais divers :**

Ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services. Elles comprennent le carburant, l'entretien et la location des véhicules, la maintenance du matériel et des logiciels, les frais de communication et d'annonces. Elles couvrent aussi les vêtements de sécurité, les formations, les déplacements, les assurances, ainsi que certains frais juridiques et taxes.

L'ensemble de ces dépenses dépend en partie d'éléments difficiles à anticiper, comme le niveau réel des charges communes, les aléas techniques et climatiques, les demandes variables de contrôles, les difficultés d'intervention ou le versement différé de la prime de performance. Cela reflète également les besoins réels des services, qui se sont révélés inférieurs aux prévisions initiales ou reportés sur l'exercice suivant.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
1 893 457,00	1 839 543,52	97,15%

Les prévisions budgétaires se sont révélées très correctes et le reliquat constaté est principalement lié aux absences rémunérées partiellement et aux mouvements de personnel survenus au cours de l'année.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
54 606,00	29 241,60	53,55%

Les dépenses prévues au chapitre 65 concernaient :

- Les admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie de Yerres ;
- Le paiement des redevances d'occupation ;
- Le renouvellement annuel de l'abonnement au service DICT.fr, destiné à la gestion informatique des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Le taux d'exécution inférieur aux prévisions, s'explique principalement par l'absence de présentation d'une liste de créances à inscrire en non-valeurs par la Trésorerie en 2025, du report en 2026 du règlement des redevances d'occupation, et du coût réel de l'abonnement au service DICT inférieur aux prévisions.

Chapitre 66 – Charges financières

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
1 509 987,12	1 444 839,57	95,69%

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement des intérêts de la dette. La prévision budgétaire est conforme à la réalisation, celle-ci ayant été établie prudemment afin d'intégrer l'éventuelle souscription d'un nouvel emprunt.

Ce chapitre comprend également la constatation des intérêts courus non échus (ICNE) dont la réalisation est basée sur le différentiel entre les ICNE rattachés de l'exercice 2025 et les ICNE contre-passés de l'exercice 2025.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
773 929,09	542 194,72	70,06%

Ce chapitre correspond à des dépenses exogènes au SyAGE rendant la prévision budgétaire incertaine. Il en va ainsi des dépenses suivantes :

- **Le reversement de l'aide financière versée par l'Agence de l'Eau**, pour la mise en conformité des installations privatives d'assainissement, perçues en amont par le SyAGE au chapitre 74 et reversées aux usagers lors de la réalisation des travaux.
- **Annulations de titres émis au cours d'exercices antérieurs** incluant les annulations de permis de construire, de demandes de branchement et des remboursements de trop-perçu.

2 - RECETTES

Chapitre 013 - Atténuations de charge

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
45 000,00	70 450,46	156,56%

Ce chapitre, toujours estimé avec prudence, recouvre les remboursements sur salaires (remboursements par la sécurité sociale ou l'assurance sur le personnel).

Chapitre 70 - Vente et prestations de service

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
23 910 666,00	24 182 746,34	101,14%

L'estimation prudente des recettes a permis d'obtenir un taux d'exécution supérieur à la prévision. Ce chapitre enregistre les produits suivants :

- La contribution des collectivités pour la gestion des eaux pluviales (10 881 227 €);
- La part syndicale de la redevance d'assainissement collectif (10 400 966 €);
- Les redevances de transit et les redevances non domestiques (1 242 967 €);
- La PFAC liée aux permis de construire et aux raccordements (958 904 €);
- La participation des riverains aux branchements et aux contrôles lors des ventes (676 633 €);
- La redevance du SPANC, finançant le contrôle et l'entretien de l'assainissement non collectif (22 000 €).

Chapitre 74 – Subventions

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
380 000,00	1 068 900,00	281,29%

Ce chapitre affiche un fort dépassement de son taux d'exécution, liée aux versements effectués dans le cadre de la convention conclue avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). En 2025, le SyAGE a reçu :

- le solde d'une subvention destinée à être reversée aux riverains ayant mis leurs installations d'eaux usées en conformité et déconnecté leurs eaux pluviales ;
- ainsi qu'un nouvel acompte, suite au renouvellement de cette convention.

Ces éléments ne pouvaient pas être anticipés lors de l'élaboration du budget, car le versement du solde est conditionné par la consommation intégrale de l'acompte précédent et le renouvellement de la convention n'intervient qu'après utilisation complète de la convention précédente, elle-même dépendante de l'avancement réel des travaux par les riverains.

Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
80 006,00	242 575,59	303,20%

Le taux d'exécution très élevé s'explique par le fait que la prévision budgétaire n'avait pas intégré la perception du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA). En effet, compte-tenu de la situation financière de la France, l'État avait initialement décidé de ne pas verser le FCTVA correspondant aux dépenses de fonctionnement. Cependant, cette décision a été révisée après l'adoption du budget, entraînant un versement plus important que prévu.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
51 000,00	71 923,45	141,03%

Ce chapitre enregistre des recettes exceptionnelles, par nature imprévisibles.

Pour 2025, elles proviennent principalement :

- de pénalités appliquées dans le cadre de marchés ;
- de pénalités liées au refus de contrôles de bon fonctionnement d'installations d'assainissement autonome ou à des déplacements improductifs lors de contrôles dans le cadre de la vente d'un pavillon ;
- du recouvrement d'indemnités à la suite de sinistres.

Les niveaux d'exécution en 2025 permettent d'obtenir un résultat d'exploitation excédentaire de section de 6 175 308,62 €

Section d'investissement

Le taux d'exécution des opérations réelles d'investissement est de 79 % en dépenses et 56 % en recettes. Concernant les seules dépenses d'équipement, le niveau d'exécution s'élève à 75 % par rapport aux prévisions budgétaires. Cet écart entre les prévisions et les réalisations effectives s'explique de la façon suivante :

1 - DEPENSES

Chapitre 16 – Emprunts

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
4 206 000,00	4 190 929,91	99,64%

Le niveau du remboursement d'emprunt est conforme aux prévisions.

Chapitre 13 – Reprise de subventions

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
72 000,00	0,00	0,00%

Les crédits ont été inscrits pour le remboursement d'un trop-perçu de subvention, mais le SyAGE reste dans l'attente d'un titre de recettes émanant de l'AESN, nécessaire pour réaliser l'écriture comptable et permettre le traitement de la dépense par la trésorerie.

Chapitres 20 – 21 – 23 – Dépenses d'équipement

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
28 643 211,36	21 430 649,88	74,82%

Les dépenses de la Direction Assainissement Réseaux Publics restent largement orientées au regard des grands enjeux que sont :

- L'amélioration de la qualité de l'eau, par le biais de projets de mise en séparatif ou de corrections de raccordement ;
- La réduction des inondations, par le biais de projet de construction d'ouvrages de stockage ou de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ;
- La gestion patrimoniale d'un patrimoine de plus de 1300 km de collecteurs.

Sur les 21,4 millions mandatés cette année :

- 14,6 millions ont été employés pour des projets de réhabilitation des collecteurs ;
- 860 000 € aux projets liés à la qualité de l'eau, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de Baignade en Seine ;
- 3,6 millions ont été consacrés à la lutte contre les inondations.

Le reste des dépenses réalisées ont servi à financer la création de boîtes de branchement pour les constructions neuves ou les mises en conformité et la pose de tampons de grilles ou d'avaloirs. Elles ont également permis de réaliser des travaux de réhabilitation des équipements, comme la remise en état des ouvrages électromécaniques et des différents postes afin de garantir leur bon fonctionnement à long terme.

Malgré un taux d'exécution globalement satisfaisant, certains crédits n'ont toutefois pas été consommés. Cet écart, néanmoins courant en matière de réalisation de projet d'investissement, s'explique par différents facteurs détaillés ci-dessous.

Des contraintes techniques et des études complémentaires : Plusieurs opérations ont été retardées en raison d'études complémentaires, de procédures administratives ou de contraintes techniques.

C'est notamment le cas du remplacement du siphon d'eaux usées du Vieux Pont à Boussy-Saint-Antoine, pour lequel la multiplicité des contraintes a nécessité de rencontrer de nombreux interlocuteurs et de réaliser des investigations plus approfondies que prévu, notamment en raison du risque de fouilles archéologiques.

De même, les travaux de sécurisation de l'ouvrage rue de Choigny à Santeny ont été ralentis par l'opposition de certains riverains sur le plan projet, nécessitant la réalisation d'études complémentaires.

La création d'un bassin d'eaux pluviales à Varennes-Jarcy a également été retardée dans le cadre des échanges avec la Commission des sites.

Le schéma directeur des eaux pluviales a connu un léger retard d'exécution, le temps de définir finement les zones de modélisation complémentaire.

Des autorisations administratives et coordination avec les communes : Certaines opérations ont connu des décalages liés à la coordination avec des partenaires extérieurs ou à l'obtention d'autorisations administratives.

La mise en séparatif de la rue Ernest Renan à Villeneuve-le-Roi nécessitait des autorisations préalables du groupe ADP (Aéroports de Paris) pour démarrer les travaux.

Le programme du chemin du Bac de Ris et celui de la rue du Port aux Dames à Draveil n'ont pu être engagés en raison de l'absence des autorisations communales pour intervenir.

Le démarrage de certaines opérations a été repoussé à la demande des communes, notamment rue de Quincy à Brunoy et rue Diderot à Vigneux-sur-Seine.

Des contraintes organisationnelles et de disponibilité des moyens humains : D'autres projets ont été reportés ou ralentis en raison de contraintes organisationnelles ou d'un manque de ressources disponibles.

Les difficultés de recrutement ayant persisté sur 2025, la dépollution du ru d'Oly n'a ainsi pas pu être engagée faute de personnel disponible. Il en va de même pour les opérations suivantes :

- La création de nouveaux collecteurs au niveau de la passerelle des Volontaires à Brunoy ;
- L'extension du réseau rue Louis Moreau à Villeneuve-le-Roi ;
- La réhabilitation des réseaux de la rue des Entrepreneurs à Crosne ;
- Le lancement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et au redimensionnement des collecteurs du quartier Triage à Villeneuve-Saint-Georges ;
- La réhabilitation du réseau eaux usées de la rue Gabriel Péri à Vigneux-sur-Seine, en attente de passation d'un avenant.
- La mise en séparatif de la rue Le Guillernic à Villeneuve-le-Roi, en attente d'un avenant au marché au moment de la clôture de l'opération

Les études liées à l'aménagement des quartiers Nord de Villeneuve-Saint-Georges ont quant à elles été repoussées le temps d'obtenir les informations nécessaires auprès des aménageurs.

L'aménagement du Quartier Lutèce à Valenton a été retardé en raison de la complexité du dossier, nécessitant de multiples échanges avec des interlocuteurs externes, de nombreuses modifications et des études préliminaires lancées tardivement.

La priorisation des opérations sur le territoire : Certaines opérations ont été temporairement mises en attente afin de prioriser des projets à plus fort impact ou de limiter le nombre d'interventions simultanées sur une même commune.

C'est notamment le cas de l'extension du réseau route de Marolles à Santeny ou de la suppression du sous-vide et du by-pass Ferry/Pelloutier à Villeneuve-Saint-Georges.

Les décalages de facturation liés aux programmes voirie : Une part significative des crédits non consommés s'explique par des décalages de facturation, notamment dans le cadre des programmes voirie réalisés en coordination avec les communes.

Ces interventions, menées parallèlement aux travaux de réfection de voirie réalisé par les communes afin de limiter les ouvertures de chaussée, peuvent s'étaler sur deux exercices budgétaires, les factures intervenant parfois l'année suivant la réalisation des travaux.

Dans ce cadre, plusieurs opérations engagées en 2025 ont fait l'objet de factures reçues après la clôture de l'exercice, notamment :

- rue Carnot à Villeneuve-Saint-Georges,
- rue Paul Doumer et rue Gabriel Péri à Yerres,
- allée de la Fontaine, Pôle Gare, rue des Ombrages et rue Jules Ferry à Brunoy,
- rue du Chasse-Lièvre à Boussy-Saint-Antoine,
- rue de Rouvre à Montgeron,
- rue des Deux Communes à Valenton,
- rue Émile Zola à Villeneuve-Saint-Georges.

D'autres opérations ont également fait l'objet de facturations tardives, comme la réhabilitation des réseaux de l'allée des Tilleuls à Villecresnes ou celle de la rue du Général Leclerc à Yerres.

Evolution du taux d'exécution des dépenses d'équipement (chap. 20, 21 et 23) :

2022	2023	2024	2025
65,54 %	63,04 %	66,11 %	74,82 %

Chapitre 45 – Opération sous mandat

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
1 803 960,00	1 378 213,96	76,40%

Les crédits de ce chapitre concernent des travaux réalisés dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de prestations effectuées pour le compte de tiers, contractualisées et financées par le SyAGE, puis remboursées par ces derniers après déduction éventuelle des subventions. Le montant dépensé correspond aux factures effectivement reçues.

Ce chapitre trouve son équivalent en recettes.

2- RECETTES

Chapitre 13 - Subventions

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
5 563 803,80	2 245 682,56	40,36%

Le niveau d'exécution des subventions dépend des dépenses d'équipement, mais les versements ne peuvent intervenir qu'après présentation d'un justificatif de paiement. Ainsi, même si les travaux ont été réglés en 2025, une partie des versements ont été reportés en 2026, impactant fortement les recettes attendues.

Les subventions perçues ont été les suivantes :

	Montants perçus
Dévolement réseau EU Quartier du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges	1 332 939,00 €
Shéma Directeur des réseaux d'eaux usées du SyAGE	232 290,00 €
Suppression de 15 regards mixtes en zone baignade	136 412,00 €
Etude de vulnérabilité des crues sur les réseaux du SyAGE	122 013,00 €
Travaux de réhabilitation du réseaux EU - Quartier Clos des Chardonnerets à Brunoy	76 720,00 €
Etude de ruissellement urbain	72 989,00 €
Suppression de 20 regards mixtes hors zone baignade	65 215,00 €
Travaux de déconnexion du réseau EU dans EP - avenue Paul Painlevé à Villeneuve-le-Roi	46 316,00 €
Etude sur la réhabilitation du siphon du Vieux Pont à Boussy-Saint-Antoine	43 705,00 €
MOE conception - Route de Marolles à Santeny	26 186,00 €
Réhabilitation du réseau EU de la rue Pierre Marin à Vigneux - Phase 2	25 862,00 €
Shéma Directeur des eaux pluviales sur le territoire du SyAGE	24 873,00 €
MOE pour la modification des ouvrages de régulation du ru d'Olyvers l'Yerres	21 036,00 €
Réhabilitation du réseau EU, rue du Faubourg St Marceau à Marolles-en-Brie	19 127,00 €

Chapitre 16 - Emprunts

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
9 513 890,60	3 000 000,00	31,53%

Compte-tenu du niveau d'exécution des dépenses d'équipement, à la fin de l'année 2025, le SyAGE a eu besoin de recourir à un emprunt d'équilibre de 3 000 000 €.

Chapitre 10 - Dotations - Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
2 210 000,00	2 309 196,79	104,49%

Le FCTVA perçu en 2025 se rapporte aux dépenses d'équipement réalisées en 2024. Les crédits inscrits sont conformes à une prévision prudente.

Chapitre 45 – Opération sous mandat

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
1 839 631,20	721 232,77	39,21%

Il s'agit de la contrepartie des dépenses prévues au chapitre 45, constituée de remboursements dans le cadre de conventions financières.

Les niveaux d'exécution de l'exercice 2025 conduisent à un solde déficitaire de la section de 6 094 429,28 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 sans la reprise de résultat est positif de 80 879,34 €.

1.3. LE BUDGET ANNEXE M 57 - « Mise en œuvre du SAGE »

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

A/ SYNTHESE DES RESULTATS CHIFFRES**Section de fonctionnement****A/ DEPENSES**

Chap	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général <i>dont participation aux charges communes</i>	61 217,84 <i>24 417,84</i>	27 793,93 <i>20 302,05</i>	45,40% <i>83,14%</i>
012	Charges de personnel	114 476,00	108 180,01	94,50%
65	Autres charges de gestion courante	5 941,00	5 888,13	99,11%
	Total des dépenses réelles	181 634,84	141 862,07	78,10%
042	Dotations aux amortissements	50 000,00	36 123,36	72,25%
	Total des dépenses d'ordre	50 000,00	36 123,36	72,25%
	Total général	231 634,84	177 985,43	76,84%

B/ RECETTES

Chap	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
70	Ventes, prestations de services	26 878,00	26 054,07	96,93%
74	Subventions <i>dont contribution des collectivités membres</i>	246 282,88 <i>123 282,88</i>	266 531,40 <i>123 286,98</i>	108,22% <i>100,00%</i>
75	Autres produits de gestion courante	6,00	40,69	678,17%
77		0,00	1 500,00	
002	Résultat de fonctionnement 2024 reporté	327 098,65	327 098,65	100,00%
	Total des recettes réelles	600 265,53	621 224,81	103,49%
042	Amortissement des subventions	27 000,00	18 047,28	66,84%
	Total des recettes d'ordre	27 000,00	18 047,28	66,84%
	Total général	627 265,53	639 272,09	101,91%

023	Résultat d'exploitation	395 630,69	461 286,66
-----	--------------------------------	-------------------	-------------------

Section d'investissement

A/ DEPENSES

Chap	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	74 000,00	22 826,10	30,85%
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00%
	Total des dépenses réelles	75 000,00	22 826,10	30,43%
040	Amortissement des subventions	27 000,00	18 047,28	66,84%
	Total des dépenses d'ordre	27 000,00	18 047,28	66,84%
	Total général	102 000,00	40 873,38	40,07%

B/ RECETTES

Chap	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
13	Subventions	60 000,00	19 996,20	33,33%
	Total des recettes d'équipement	60 000,00	19 996,20	33,33%
10	Dotations	2 582,00	3 452,78	133,73%
001	Résultation d'investissement reporté CA 2024	83 098,85	83 098,85	100,00%
	Total des recettes réelles	145 680,85	106 547,83	73,14%
040	Amortissement des immobilisations	50 000,00	36 123,36	72,25%
	Total des recettes d'ordre	50 000,00	36 123,36	72,25%
	Total général	195 680,85	142 671,19	72,91%

021	Solde d'exécution	395 630,69	101 797,81
	RESULTAT DE CLOTURE		563 084,47

B/ DETAIL DES REALISATION PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

Section de fonctionnement

Le taux d'exécution des écritures réelles de la section de fonctionnement est de 78 % en dépenses et 103 % en recettes.

1 - DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
61 217,84	27 793,93	45,40%

Ce chapitre enregistre des dépenses correspondant aux besoins effectifs des services tels que les frais de carburant, d'assurance et d'entretien de la voiture, l'élaboration et la reproduction de documents, les frais d'actes liés à d'éventuels contentieux ou les frais de missions et de formation des agents.

Il comptabilise également la participation du budget SAGE aux charges générales du budget principal. Celle-ci est calculée au vu des dépenses communes effectivement mandatées. Cette dépense constitue la principale dépense du budget de la mise en œuvre du SAGE avec 20 302,05 € pour l'exercice 2025.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
114 476,00	108 180,01	94,50%

Le taux de réalisation de ce chapitre est conforme aux prévisions budgétaires. Le reliquat constaté en correspond à une gestion prudente des crédits.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
5 941,00	5 888,13	99,11%

Les crédits consommés, conformes aux prévisions budgétaires, correspondent à la part du budget annexe M 57 pour la subvention versée par le Syndicat au Comité d'Entraide ainsi qu'au reversement à la DGFIP de l'arrondi défavorable de la part de l'impôt sur le revenu prélevé sur la rémunération des agents.

Chapitre 70 – Remboursement de frais

Budgété 2024	CA 2024	Taux d'exécution
26 878,00	26 054,07	96,93%

La recette perçue correspond à la participation du budget principal M 57 au financement de la rémunération de l'animateur du CTEC-TVb qui intervient en grande partie sur la thématique GEMAPI.

Chapitre 74 – Subventions et contribution des collectivités membres

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
246 282,88	266 531,40	108,22%

Ce chapitre enregistre la participation des collectivités adhérentes (123 287 €) ainsi que les subventions perçues au titre du fonctionnement (143 244 €), notamment pour les postes d'animation.

Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
6,00	40,69	678,17%

Les écritures de ce chapitre concernent la gestion des arrondis liés au prélèvement à la source. Lorsque l'arrondi est favorable au SyAGE, il donne lieu à l'émission d'un titre de recette.

Par ailleurs, une écriture enregistrée sur ce chapitre concerne une dépense engagée en 2024 dont le montant rattachée en 2025 s'est avéré supérieur au montant de la facture mandatée. Il arrive que cette différence provoque un solde anormalement créditeur sur le compte qui doit être neutralisée, conformément à l'instruction budgétaire, par l'émission d'un titre de recette sur ce chapitre.

Le niveau d'exécution des recettes de fonctionnement permet d'obtenir un résultat d'exploitation 2025 positif de 461 286,66 €.

Section d'investissement

Le taux d'exécution de la section d'investissement est de 30 % en dépenses réelles et 73 % en recettes.

1 – DEPENSES**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
74 000,00	22 826,10	30,85%

Les crédits inscrits pour le SRCE, ou Schéma Régional de Cohérence Écologique, étaient destinés à un bon de commande portant sur la réalisation et la charte de mise en œuvre du plan d'actions Trame verte et bleue. Cette prestation complémentaire n'ayant pas été jugée nécessaire, ces crédits n'ont finalement pas été utilisés.

Par ailleurs, les crédits prévus pour finaliser la révision du SAGE n'ont pas été entièrement mobilisés :

- L'étude incluait la réalisation d'un guide d'utilisation du SAGE par le cabinet « Autrement-dit ». Ce cabinet s'étant désisté en cours de marché, cette tâche n'a pas été réalisée dans le cadre de l'étude et sera assurée en interne.
- L'intégralité du budget initialement prévu pour l'assistance juridique liée à cette étude n'a également pas été utilisée.

Evolution du taux d'exécution des dépenses d'équipement (chap. 20, 21 et 23) :

2022	2023	2024	2025
31,89 %	77,46 %	71,26 %	30,43 %

Chapitre 13 – Subventions

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
60 000,00	19 996,20	33,33%

Le niveau d'exécution des subventions est lié à celui des dépenses d'équipement pour lesquelles une aide a été accordée. En 2025, le SyAGE a perçu le solde de la subvention la déclinaison du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Chapitre 10 – Dotations

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
2 582,00	3 452,32	133,73%

Le montant du FCTVA perçu en 2025 se rapporte aux dépenses d'équipement réalisées en 2024.

Les niveaux d'exécution de l'exercice 2025 conduisent à un solde d'exécution positif de 101 797,81 €

Le résultat clôture de l'exercice 2025, sans la reprise de résultat, est positif de 563 084,47 €

2 - DONNEES GENERALES DU COMPTE ADMINISTRATIF - RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Réception par le préfet : 17/06/2026

Les tableaux ci-dessous donnent, par type de mouvements (réels et d'ordre), les réalisations du Compte Financier Unique 2025 et indiquent les résultats de clôture de chacun des trois budgets.

Le **résultat d'exploitation** (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) sera affecté, lors du vote du budget supplémentaire 2026 :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), ce besoin est déterminé en prenant en compte le solde d'exécution de la section corrigé des restes à réaliser ;
- pour le surplus en recettes de fonctionnement (ligne 002), et/ou en recettes d'investissement (compte 1068) selon la décision de l'assemblée délibérante.

Concernant le **résultat de la section d'investissement**, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant, qu'il soit déficitaire (ligne 001 en dépenses) ou excédentaire (ligne 001 en recettes).

2.1. LE BUDGET PRINCIPAL M 57

Section de fonctionnement	CA 2025	Section d'investissement	CA 2025
Dépenses réelles	6 576 239,68	Dépenses réelles	7 041 973,65
Dépenses d'ordre	+ 3 778 310,44	Dépenses d'ordre	+ 711 679,01
Total général	= 10 354 550,12	Total général	= 7 753 652,66
Recettes réelles	14 943 039,90	Recettes réelles	4 384 691,31
Recettes d'ordre	+ 287 605,53	Recettes d'ordre	+ 4 202 383,92
Total général	= 15 230 645,43	Total général	= 8 587 075,23

Résultat d'exploitation (a)	4 876 095,31	Solde d'exécution (b)	833 422,57
------------------------------------	---------------------	------------------------------	-------------------

RESULTAT DE CLOTURE (a + b)	5 709 517,88
------------------------------------	---------------------

Détermination de l'affectation du résultat d'exploitation	
Solde d'exécution de la section d'investissement (a)	833 422,57
Restes à réaliser en dépenses (b)	- 931 876,97
Restes à réaliser en recettes (c)	621 780,00
Excédent de la section d'investissement (d) = (a) + (b) + (c)	523 325,60
Résultat d'exploitation de la section de fonctionnement (e)	4 876 095,31
Surplus du résultat d'exploitation à affecter = (d) + (e)	5 399 420,91

2.2. LE BUDGET ANNEXE M 49

Section de fonctionnement	CA 2025	Section d'investissement	CA 2025
Dépenses réelles	9 966 806,34	Dépenses réelles	29 826 581,67
Dépenses d'ordre	9 952 761,63	Dépenses d'ordre	966 495,65
Total général	19 919 567,97	Total général	30 793 077,32
Recettes réelles	26 006 396,01	Recettes réelles	13 867 871,34
Recettes d'ordre	88 480,58	Recettes d'ordre	10 830 776,70
Total général	26 094 876,59	Total général	24 698 648,04
Résultat d'exploitation (a)	6 175 308,62	Solde d'exécution (b)	-6 094 429,28

RESULTAT DE CLOTURE (a + b)	80 879,34
------------------------------------	------------------

Détermination de l'affectation du résultat d'exploitation	
Solde d'exécution de la section d'investissement (a)	-6 094 429,28
Restes à réaliser en dépenses (b)	-3 499 858,82
Restes à réaliser en recettes (c)	4 431 102,45
Besoin de financement de la section d'investissement (d) = (a) + (b) + (c)	-5 163 185,65
<i>Dont plus-value de cession (compte 1064)</i>	<i>0,00</i>
Résultat d'exploitation de la section de fonctionnement (e)	6 175 308,62
Surplus du résultat d'exploitation à affecter = (d) + (e)	1 012 122,97

2.3. LE BUDGET ANNEXE M 57 « Mise en œuvre du SAGE »

Section de fonctionnement	CA 2025	Section d'investissement	CA 2025
Dépenses réelles	141 862,07	Dépenses réelles	22 826,10
Dépenses d'ordre	36 123,36	Dépenses d'ordre	18 047,28
Total général	177 985,43	Total général	40 873,38
Recettes réelles	621 224,81	Recettes réelles	106 547,83
Recettes d'ordre	18 047,28	Recettes d'ordre	36 123,36
Total général	639 272,09	Total général	142 671,19
Résultat d'exploitation (a)	461 286,66	Solde d'exécution (b)	101 797,81

RESULTAT DE CLOTURE (a + b)	563 084,47
------------------------------------	-------------------

Détermination de l'affectation du résultat d'exploitation	
Solde d'exécution de la section d'investissement (a)	101 797,81
Restes à réaliser en dépenses (b)	0,00
Restes à réaliser en recettes (c)	0,00
Excédent de la section d'investissement (d) = (a) + (b) + (c)	101 797,81
Résultat d'exploitation de la section de fonctionnement à affecter	461 286,66

3 - DONNEES RELATIVES A LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

 Notionnel	Nombre de financements	77	50 494 K€ Capital Restant Dû
	Durée de vie résiduelle	30 ans	
 Risque	Taux fixe	72,06%	2,94% Taux d'intérêt moyen
	Taux variable	17,29%	
	Taux structuré	10,65%	
 Annuités	Capital	4 401 K€	6 009 K€ Annuité
	Intérêts	1 509 K€	
 Marché	Euribor 3m	2,03%	2,54% Taux fixe 15 ans*
	Taux fixe 20 ans*	2,55%	

*Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

Le taux d'intérêt moyen sur la dette du SyAGE à 2,94 % (3 % hors emprunts à taux 0 % de l'Agence de l'Eau) est inférieur aux conditions actuelles de financement, notamment grâce à des emprunts contractés entre 2016 et 2021 à des niveaux de taux fixes attractifs inférieurs à 1,50 % qui ont des durées résiduelles longues (échéances de 2036 à 2047), alors que 7 emprunts à des niveaux de taux fixes élevés (sauf un) arriveront à échéance au cours des trois prochaines années.

3.1. LA DETTE GLOBALE DU SYAGE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Éléments de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Variation
Votre dette globale est de :	51895 K€	50 494 K€	↓ - 1 401 K€
Son taux moyen s'élève à :	3.10 %	2.94 %	

Au 31 décembre 2025, la dette du SyAGE est composée de 77 emprunts souscrits auprès de 7 contreparties différentes. Comparé à l'exercice 2024, le SYAGE a réduit son endettement malgré un nouvel emprunt de 3.000.000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, grâce à 5 financements arrivés à maturité en 2025.

- Financements échus 2025**

REFERENCE	MONTANT	DUREE	BANQUE	TAUX	DATE DE FIN	BUDGET
408 SYM	200 000 €	15 ans		Taux fixe 3,56%	25/12/2025	Principal
287 ASS	3 000 000 €	20 ans		Euribor 3m + 0,06%	30/11/2025	Assainissement
241 VLR	667 071 €	17 ans		Taux fixe à 3,42%	31/10/2025	Commune
358 ASS	10 679 €	15 ans		Taux fixe à 0,00%	25/02/2025	Assainissement
357 ASS	160 046 €	15 ans		Taux fixe à 0,00%	08/02/2025	Assainissement

• **Nouveaux financements 2025**

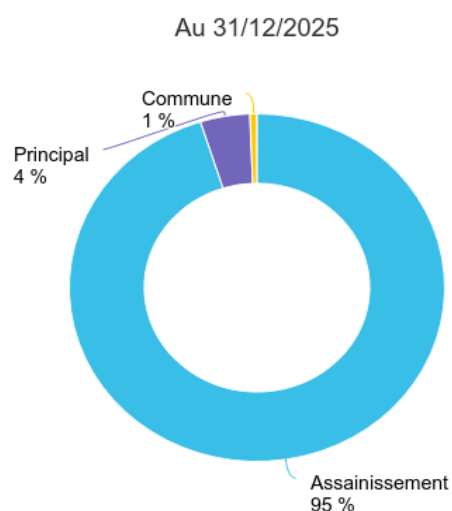
MONTANT	DUREE	BANQUE	TAUX
3 000 000 €	30 ans	CDC	Livret A+ 0.5%

Reception par le préfet : 17/06/2026

Le nouvel emprunt contracté pour le budget Assainissement par le SyAGE en 2025 auprès de la CDC indexé sur le taux du Livret A + 0,5% de marge est très attractif, compte tenu du niveau actuel du taux du Livret A à seulement 1,50% qui offre un taux de 2% actuel bien inférieur au niveau des taux fixes entre 3,5% et 4% constatés l'an dernier sur des entités similaires au SyAGE, et variables indexés sur Euribor qui sont assortis d'une marge comprise entre 0,80% et 1%, soit un niveau de taux actuel qui se situe autour de 3%.

Le plafonnement du taux du Livret A à 3% décidé par le gouvernement pour une durée de 18 mois lors de la hausse des taux de la Banque centrale européenne (BCE), liée à l'envolée de l'inflation suite à la guerre en Ukraine en 2022, constitue un filet de sécurité fixant un plafond « naturel » sur l'emprunt à 3,50%, correspondant au niveau le plus attractif du taux fixe auquel aurait pu souscrire le SyAGE l'an dernier.

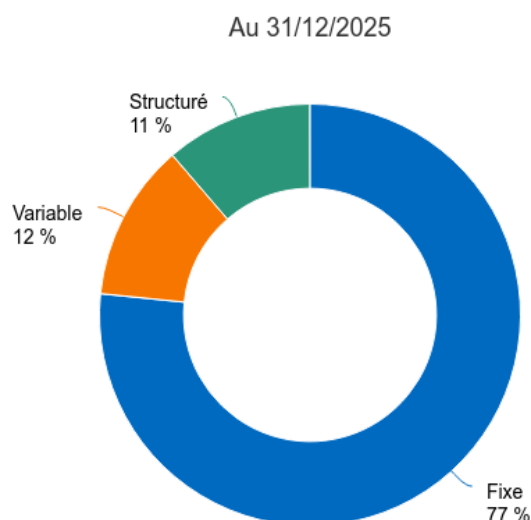
3.2. LA RÉPARTITION DE LA DETTE PAR BUDGET



Budget	Capital Restant Dû	Taux Moyen	Nombre d'emprunts
Assainissement	48 187 K€	2,92%	66
Principal	2 027 K€	3,28%	8
Commune	281 K€	3,93%	2

3.3. LA STRUCTURE DE LA DETTE

A/ UNE RÉPARTITION MAJORITAIREMENT SÉCURISÉE



	Capital Restant Dû	Répartition	Taux moyen	Nombre d'emprunt
Taux fixe	36 386 K€	72,10%	2,89%	67
Taux variable	8 730 K€	17,30%	1,95%	8
Taux structuré	5 378 K€	10,60%	4,40%	2

Définitions :

- Un emprunt est classé en **fixe** lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
- Un emprunt est classé en **fixe à phase**, lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux fixe, la phase suivante pourra être à taux variable en vertu de clauses de désactivation possibles ou de durée provisoire de la phase à taux fixe. Ces taux fixes sont partiellement exposés aux variations des marchés financiers.
- Inversement, un emprunt est classé en **variable** lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers.
- Un emprunt avec un taux **à barrière** est un emprunt qui bénéficie d'un taux fixe moins élevé que le taux fixe classique mais qui peut basculer automatiquement en taux variable en cas de hausse des taux variables au-delà d'une certaine limite définie contractuellement : La Barrière. Ce type de produit est à classer dans la catégorie "Taux fixe faible".
- Un emprunt avec un taux **à barrière multiplicateur** est un emprunt qui bénéficie d'un taux fixe moins élevé que le taux fixe classique mais avec un risque de forte augmentation (dépendant de l'effet multiplicateur appliqué) du taux payé en cas de hausse des taux européens (Euribor) au-delà d'une certaine limite définie contractuellement : La Barrière.
- Un emprunt à taux **structuré** est un contrat dans lequel le taux d'intérêt est déterminé en fonction de l'évolution d'indices sous-jacent (différentiel entre un taux long et un taux court, écart de valeurs entre deux indices d'inflation). Concrètement le taux structuré est exprimé par une formule conditionnelle. Ex : si Euribor $\leq$ à..% alors taux fixe =...%.

Le SyAGE dispose d'un emprunt noté en catégorie « E1 » sur l'échelle de la charte Gissler (si Euribor 12m Postfixé $\leq$ 6% alors Taux fixe à 4,35%, sinon $5 * (\text{Euribor 12m Postfixé} - 6\%) + 4,35\%$). Au 31/12/2025, cet emprunt avait un CRD de 4.937.762,82 € et une date d'échéance au 01/01/2038 (12 ans).

Cependant, à partir du 01/01/2029 (3 ans), l'emprunt rebasculer en catégorie la plus sécurisée « A 1 » sur l'échelle de la charte Gissler sur un emprunt en taux variable classique (Euribor 12 mois + 0,14%).

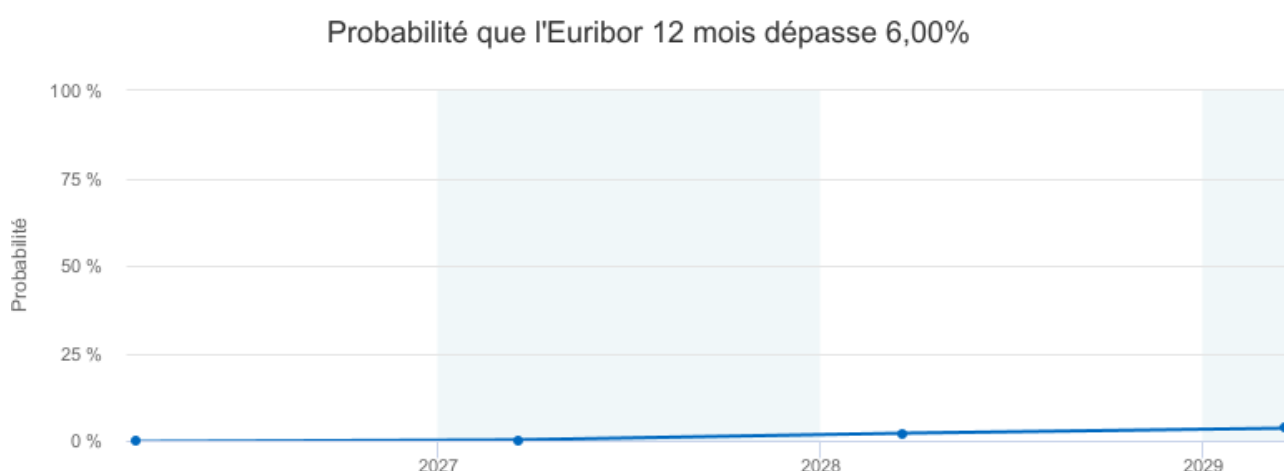
B/ FOCUS : RISQUE SUR L'EMPRUNT À TAUX STRUCTURÉ JUSQU'AU 01/01/2029

Si l'on se fonde sur les anticipations actuelles de marchés, le risque que l'Euribor 12 mois franchisse d'ici au 01/01/2029 la barrière de 6% qui ferait basculer le taux payé par le SyAGE au-dessus de 6% avec un facteur multiplicatif de 5 quand le taux s'écarte de 6% à la hausse est très faible (inférieur à 3,5%).

Date	Anticipé de l'Euribor 12m	Probabilité que l'Euribor 12m dépasse les 6,00 %
20/03/2026	2,32%	0,00%
20/03/2027	2,46%	0,20%
20/03/2028	2,70%	1,98%
20/03/2029	2,87%	3,59%

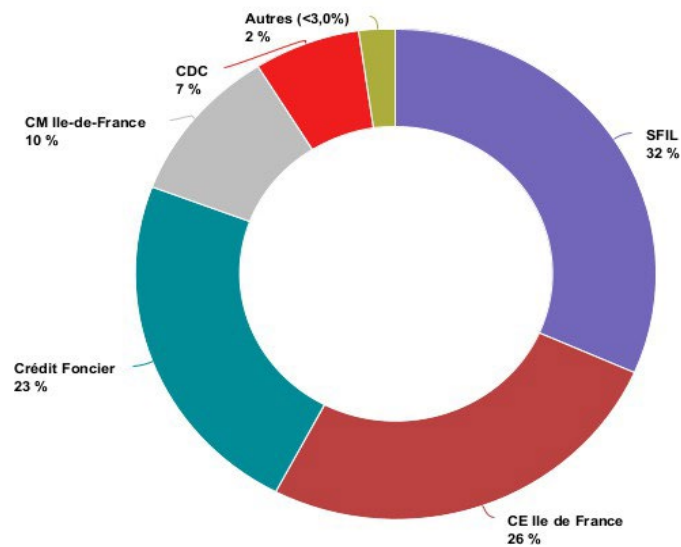
En revanche, le coût d'un passage de cet emprunt en taux fixe classique serait élevé pour le SyAGE puisqu'elle ferait passer le taux payé au-dessus de 5%, ce qui rend le réaménagement de l'emprunt peu intéressant, compte tenu de la durée résiduelle de 3 ans qu'il reste à couvrir sur une indexation risquée.

Lors de la deuxième phase indexée en Euribor classique « A 1 » sur la charte Gissler, l'opportunité d'un passage à taux fixe sera étudiée si les conditions de financement rendent cette stratégie intéressante.



3.4. LA RÉPARTITION PAR PRÉTEUR

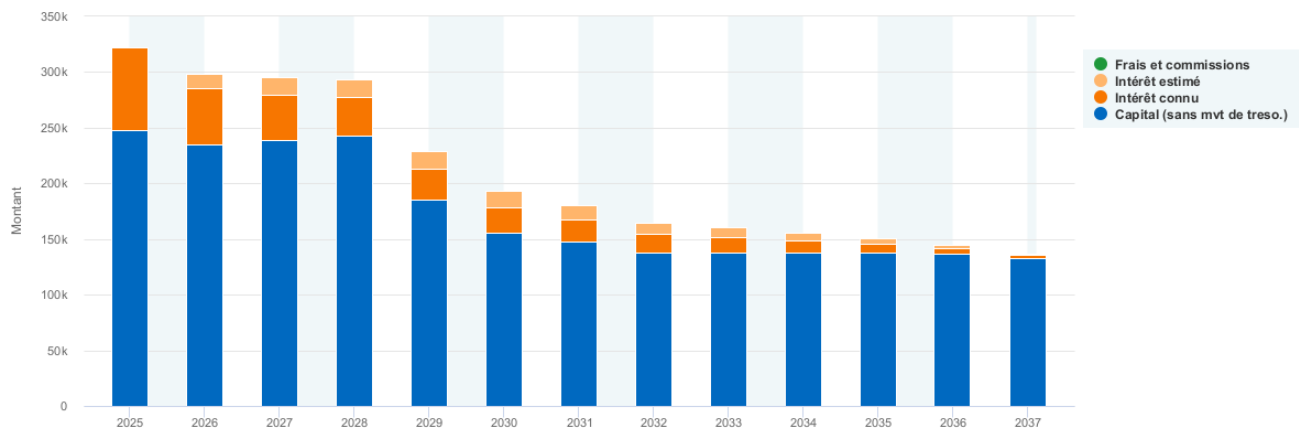
Répartition par banque au 31/12/2025



Banque	Encours (en milliers d'€)	Nombre de contrats	Maturité
Société de Financement Local	15 946	10	Mars-46
Caisse d'Epargne Ile de France	13 150	13	Janv.-47
Crédit Foncier	11 686	7	Déc.-38
Crédit Mutuel Ile-de-France	5 208	4	Janv.-37
Caisse des Dépôts et Consignations	3 349	2	Janv. -56
Agence de l'Eau Seine Normandie	951	39	Août-36
Crédit Agricole Île-de-France	204	2	Janv.-27

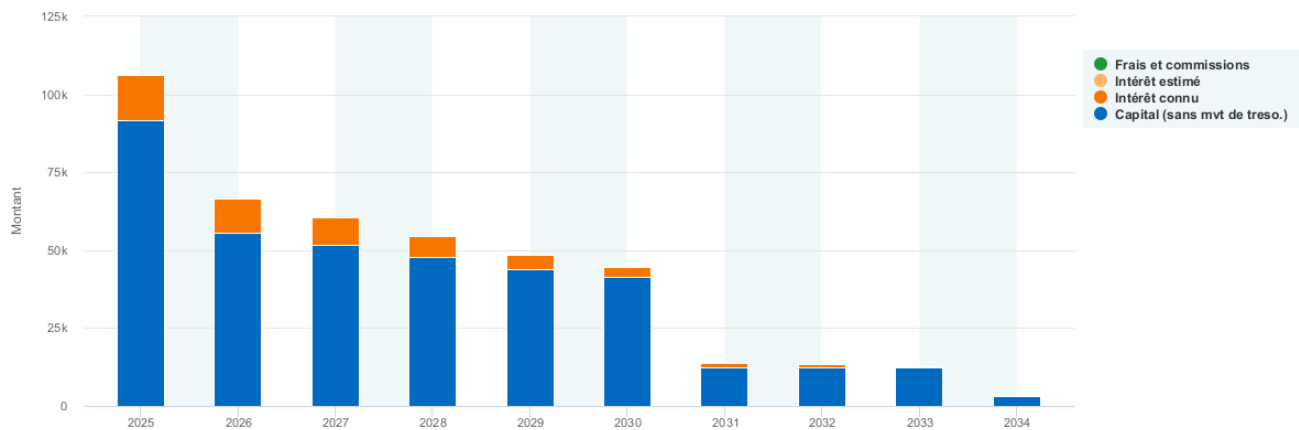
3.5. LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE PAR BUDGET

• Annuités sur le Budget Principal



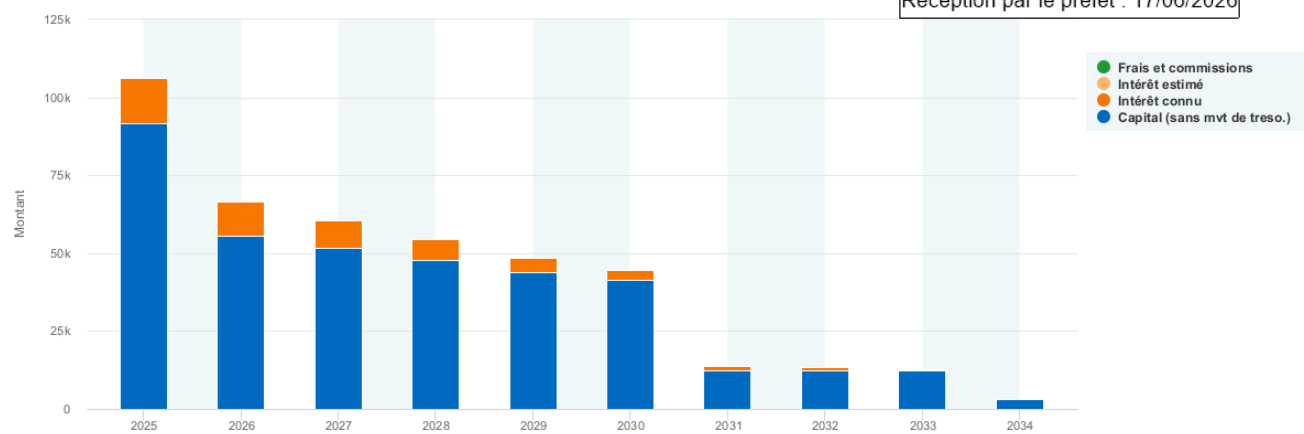
PRINCIPAL	Annuités (K€)	Capital (€)	Intérêts (€)
2024	344	247	97
2025	322	248	74

• Annuités sur le Budget Assainissement



ASSAINISSEMENT	Annuités (K€)	Capital (K€)	Intérêts(K€)
2024	5 480	4 062	1 418
2025	5 480	4 061	1 419

• Annuités sur le Budget « Communes »



COMMUNES	Annuités (K€)	Capital (K€)	Intérêts (K€)
2024	109	91	18
2025	106	92	14

4 - DONNEES FINANCIERES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Aucun emprunt n'étant contracté pour le budget « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres », les tableaux ci-dessous ne font apparaître les données que pour le budget principal M 57 et le budget annexe « Assainissement » M 49.

4.1. LE BUDGET PRINCIPAL M 57

	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors 002)	15 611 332,32	9 478 652,20	10 722 571,82
Dépenses réelles de fonctionnement	6 151 101,50	6 479 033,45	6 576 239,68
Epargne brute (autofinancement)	9 460 230,82	2 999 618,75	4 146 332,14
Amortissement du capital	1 171 062,12	247 327,78	247 679,84
Epargne disponible (épargne brute-amort K)	8 289 168,70	2 752 290,97	3 898 652,30
Encours de la dette au 31/12/N	2 522 012,88	2 274 685,10	2 027 005,26
Endettement/Epargne brute (ans)	0,81	0,76	0,49

4.2. LE BUDGET ANNEXE M 49

	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors 002)	26 649 930,49	25 274 883,08	25 636 595,84
Dépenses réelles de fonctionnement	9 803 684,19	10 263 502,46	9 966 806,34
Epargne brute (autofinancement)	16 846 246,30	15 011 380,62	15 669 789,50
Amortissement du capital	4 208 859,77	4 041 823,01	4 190 929,91
Epargne disponible (épargne brute-amort K)	12 637 386,53	10 969 557,61	11 478 859,59
Encours de la dette au 31/12/N	53 660 883,86	49 620 331,30	48 467 468,11
Endettement/Epargne brute (ans)	3,19	3,31	3,09

4.3. LA GLOBALISATION DES DEUX BUDGETS

	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	42 261 262,81	34 753 535,28	36 359 167,66
Dépenses réelles de fonctionnement	15 954 785,69	15 954 785,69	16 543 046,02
Epargne brute (autofinancement)	26 306 477,12	18 798 749,59	19 816 121,64
Amortissement du capital	5 379 927,89	4 289 150,79	4 438 609,75
Epargne disponible (épargne brute-amort K)	20 926 555,23	14 503 598,80	15 377 511,89
Encours de la dette au 31/12/N	56 182 896,74	51 895 016,40	50 494 473,37
Endettement/Epargne brute (ans)	2,14	2,76	2,55

5 - LE BUDGET VERT

Le **Pacte vert pour l'Europe**, lancé en 2019, constitue la feuille de route de l'Union européenne en matière de transition écologique, avec pour objectif l'atteinte de la neutralité climatique à l'horizon 2050. Dans ce cadre, la France est l'un des premiers États à concrétiser cet engagement en mettant en place une « *budgétisation verte* ».

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 instaure ainsi une **annexe environnementale** au CFU, intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette obligation concerne les collectivités de plus de 3 500 habitants appliquant les nomenclatures comptables M57 et M4, pour leurs budgets principaux et annexes.

Cette annexe a pour objectif de mettre en évidence les dépenses d'investissement réalisées par la collectivité en fonction de leur impact sur l'environnement. Concrètement, elle consiste à analyser les dépenses effectuées, qu'elles aient été engagées spécifiquement pour des objectifs environnementaux ou non, afin d'en mesurer les effets.

Elle repose sur la **taxonomie européenne**, qui est un cadre de référence permettant de classer les activités économiques selon leur contribution aux objectifs environnementaux, afin d'orienter les investissements vers des actions plus durables.

5.1. DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE

A/ DÉFINITION LÉGALE

La mise en œuvre de l'annexe environnementale est progressive et s'effectue par axe environnemental et par nature de dépense, conformément au décret du 16 juillet 2024 (et sous réserve de la disponibilité de la méthodologie de cotation par axe).

Évolution du périmètre des dépenses et axes cotés

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

À terme, les dépenses des collectivités devront être analysées selon les six axes environnementaux définis par la taxonomie européenne :



Axe 1 - La lutte contre le changement climatique : correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.



Axe 2 - L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels : a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.



Axe 3 - La gestion de la ressource en eau : fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux, terrestres et maritimes.



Axe 4 - L'économie circulaire et la gestion des déchets : caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).



Axe 5 - La prévention des pollutions : a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.



Axe 6 - La protection de la biodiversité et des espaces naturels : fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes.

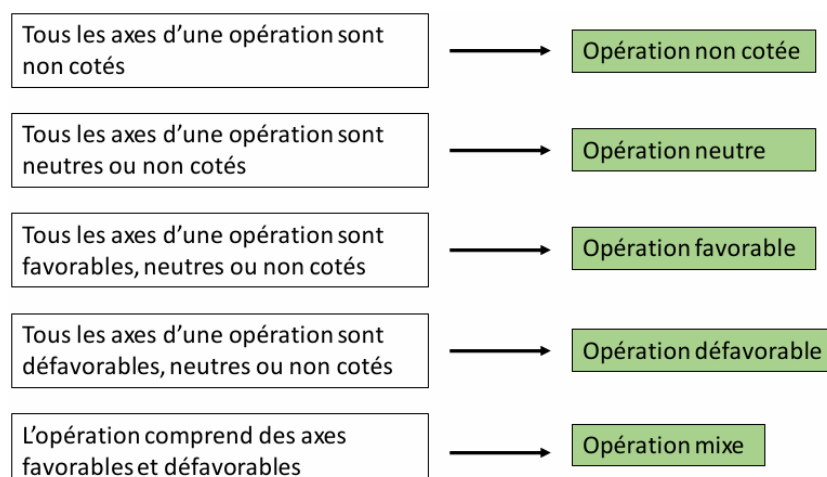
La cotation environnementale consiste dans un premier temps à évaluer l'impact environnemental des dépenses selon chacun des axes sis-nommés selon 3 niveaux : « favorable », « défavorable » ou « neutre ».

- **Favorable** : La dépense contribue de manière significative ou en partie à l'atteinte des objectifs de transition écologique et de protection de l'environnement.
- **Neutre** : La dépense n'a pas d'impacts significatifs sur l'atteinte des objectifs de transition écologique et de protection de l'environnement.
- **Défavorable** : La dépense est incompatible avec les objectifs de transition écologique et de protection de l'environnement.

Par ailleurs une dépense peut-être comme « **Non coté** » lorsque les informations disponibles ou les connaissances scientifiques ne permettent pas d'en apprécier l'impact.

Afin de procéder à la cotation des dépenses, il convient de s'aider des méthodologies et guides nationaux élaborés conjointement par les services de l'État, les représentants des collectivités, l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et CDC Biodiversité.

Chaque dépense est ainsi évaluée indépendamment pour chacun des axes d'analyse, ce qui permet d'obtenir une cotation détaillée. En revanche la **cotation synthétique** est obligatoire :



B/ MÉTHODOLOGIE RETENUE PAR LE SYGAGE

Pour se familiariser la mise en œuvre du dispositif et de limiter les délais de traitement, le Syndicat a choisi de fixer un montant seuil en-deçà duquel les dépenses ne seront pas analysées. Celui-ci est fixé à 500 €, les dépenses hors projet et inférieures à ce montant apparaîtront alors dans l'annexe comme « Non-côté ».

La cotation est réalisée à l'échelle d'un projet, entendu comme une opération ou une action dédiée. La dépense est évaluée selon l'ensemble des impacts matériels induits par le projet financé, et pas uniquement selon le but donné par ailleurs à ce projet.

Les dépenses prises en compte dans la budgétisation verte du Syndicat sont celles rendues obligatoires par la réglementation. Pour 2025, sont par conséquent cotées la totalité des dépenses d'investissement des 3 budgets du SyAGE, hors dette. Les dépenses non-inclues dans une opération et inférieures à 500 € sont qualifiées comme « Non coté ».

La cotation de ces dépenses a été effectué pour les axes 1 « lutte contre le changement climatique » et 6 « protection de la biodiversité et des espaces naturels ».

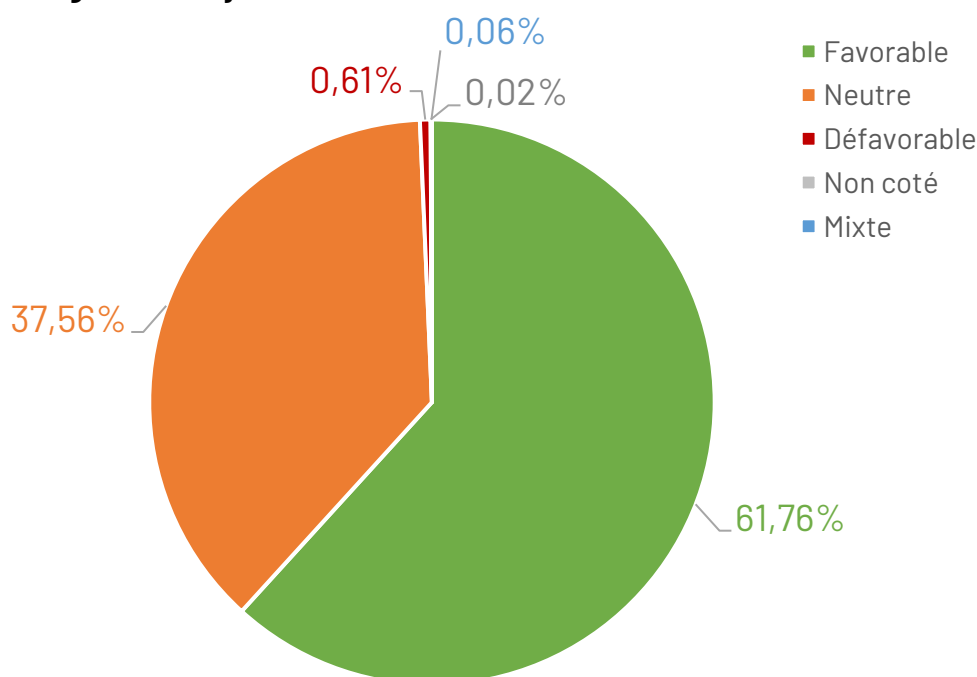
Enfin, la présentation figurant dans l'annexe du CFU est réalisée par axe et sous une forme agrégée. Les résultats présentés ci-après correspondent ainsi à une vision consolidée, tous axes confondus (cotation synthétique).

5.2. RÉSULTATS 2025

Les dépenses réelles d'investissement du budget « Mise en œuvre du SAGE » (M57), exclusivement consacrées à la finalisation de la révision du SAGE, ont été qualifiées de « neutres » pour les axes 1 et 6. Aucun diagramme spécifique n'a donc été établi pour ce budget, bien que les données soient intégrées aux résultats consolidés du Syndicat.

Au total, 29 188 358 € de dépenses d'investissement ont été analysés au regard de leur impact sur l'atténuation du changement climatique et la protection de la biodiversité et des espaces naturels.

- **Cotation globale du Syndicat**



Les résultats de l'exercice 2025 mettent en évidence une prédominance des dépenses ayant un impact environnemental favorable. Cette part majoritaire traduit l'engagement du SyAGE en faveur de la transition écologique, notamment à travers les actions liées à la préservation des milieux aquatiques, à la continuité écologique et à la protection de la biodiversité.

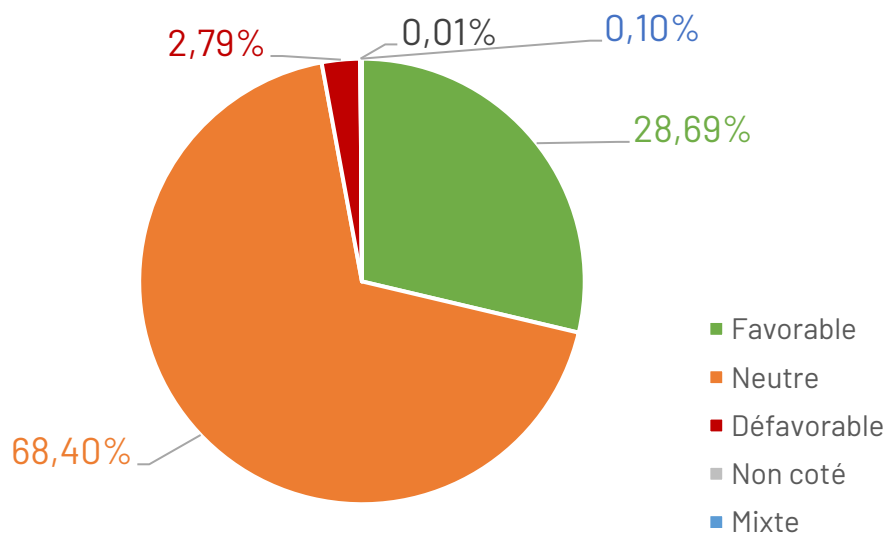
Les dépenses classées comme neutres représentent 37,56 % des montants analysés. Il s'agit principalement d'opérations dont les impacts environnementaux apparaissent limités ou équilibrés au regard des méthodologies actuelles de cotation, notamment certains travaux d'infrastructure ou d'exploitation.

Les dépenses identifiées comme défavorables restent très limitées (0,61 %) tandis que les catégories mixtes (0,06 %) demeurent très marginales (0,61 %).

Enfin, la part des dépenses non cotées reste résiduelle (0,02 %), traduisant un niveau d'analyse déjà avancé malgré le caractère progressif de la mise en œuvre du budget vert.

Dans l'ensemble, cette démarche de budgétisation verte permet au SyAGE de disposer d'une lecture consolidée des impacts environnementaux de ses investissements et constitue un outil d'aide à la décision pour renforcer davantage encore l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité dans les politiques publiques portées par le Syndicat.

- **Cotation du budget principal M57**



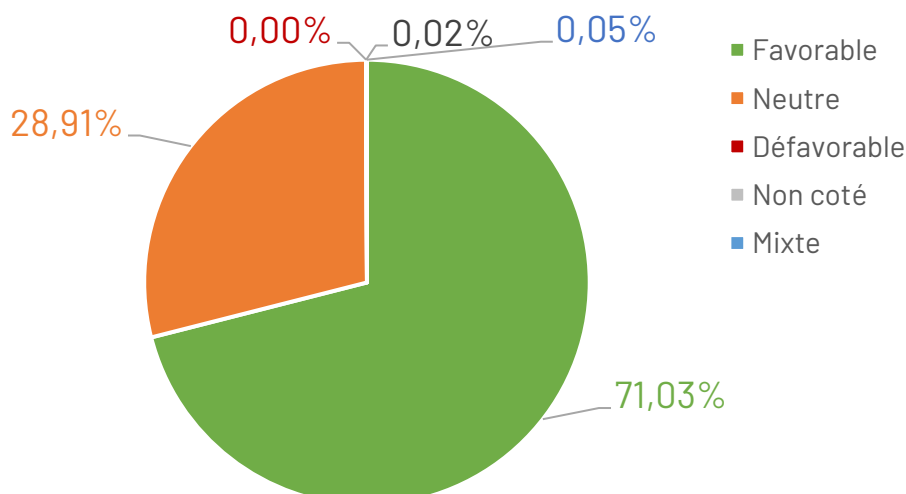
Principales observations :

Certains équipements techniques (tronçonneuses, débroussailleuses, etc.) ont été classés comme défavorables au titre de l'axe 1 en raison de leurs consommations énergétiques et émissions associées, mais favorables au titre de l'axe 6 compte tenu de leur contribution à l'entretien et à la gestion des espaces naturels.

Les opérations relevant de la compétence GEMAPI présentent des cotations variables selon leurs impacts environnementaux. Part exemple, les travaux de réhabilitation de passerelles (Quermelin, Gondy) ont été considérés comme neutres, tandis que l'opération « APCP 132 – Continuité écologique de l'Yerres à Ozouer-le-Voulgis » a été classée favorable.

Les travaux d'aménagement et de rénovation du bâtiment du SyAGE (APCP 137), principalement orientés vers l'amélioration énergétique, ont été classés comme neutres.

• **Cotation du budget Assainissement M49**



Explications sur les principales dépenses cotées :

Pour l'axe 1 relatif à l'atténuation du changement climatique, le Syndicat a retenu une approche prudente en classant comme neutres les opérations de réhabilitation ou de création d'ouvrages. Cette position tient compte de l'équilibre entre, d'une part, les gains énergétiques potentiels liés à l'exploitation future des ouvrages et, d'autre part, les émissions générées par les travaux eux-mêmes.

Les opérations alternatives de gestion des eaux pluviales intégrant des aménagements végétalisés relèvent d'une cotation favorable, bien qu'elles représentent aujourd'hui une part limitée des dépenses d'assainissement. À terme, le schéma directeur des eaux pluviales devrait permettre d'identifier davantage d'opérations à impact environnemental positif.

Concernant l'axe 6 relatif à la biodiversité et aux espaces naturels, ont été classées comme favorables les opérations contribuant à la préservation des milieux aquatiques, notamment les travaux de réduction des rejets parasites, de limitation des risques de pollution et les mises en séparatif. Les opérations de désimperméabilisations ont également été considérées comme favorables.

À l'inverse, les dépenses d'exploitation courante et certains travaux classiques d'eaux pluviales ont été classés comme neutres, leur impact environnemental étant jugé limité.

Pour mémoire, les résultats présentés dans les diagrammes correspondent à une cotation synthétique et non détaillée.